



Circonscription du premier degré Chenôve

Claire VAUTRAIN

Inspectrice de l'Éducation
nationale

Adresse postale

DSDEN Côte d'Or
IEN Chenôve
2G Rue de G' Delaborde
BP 81921
21019 DIJON CEDEX

Adresse physique

Campus UB
Avenue Alain Savary
2100 DIJON

Téléphone

03.45.21.52.06
Pour les urgences :
06.03.59.53.54

Adresse courriel :

len.chenove@ac-dijon.fr

Site Internet

<http://ien21-chenove.ac-dijon.fr>

Site Internet DSDEN 21 :

<http://www.ac-dijon.fr/dsden21>



Ces notes rassemblent les informations administratives et organisationnelles indispensables au bon fonctionnement du service. Elles doivent être communiquées, lues et émargées par l'ensemble des personnels de l'école; les enseignants, les membres du RASED, les titulaires-remplaçants et les enseignants assurant les compléments de service.

Je remercie les directrices et directeurs d'y veiller.

A l'heure de cette reprise automnale, je vous adresse une nouvelle note d'informations.

J'attire votre attention sur la campagne de validation des effectifs pour la rentrée scolaire 2023, les dates des animations pédagogiques pour les enseignants de cycle 1 ainsi que sur les modalités d'organisation de la formation continuée pour les enseignants T1, T2 et T3.

Concernant la mise en place du Livret de Parcours inclusif, je vous apporte des précisions sur la démarche et le calendrier.

Vous remerciant pleinement pour votre engagement, je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.

Claire Vautrain, IEN
Circonscription de Chenôve

Sommaire	Emargement
<p>I. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES</p> <p>1.1 Les notes de service 1.2 La réunion des directeurs 1.3 Les rendez-vous de carrière 1.4. Le règlement départemental type 1.5 La carte scolaire 1.6 Les sorties scolaires</p> <p>II. LES INFORMATIONS PEDAGOGIQUES</p> <p>2.1 La lettre maternelle 2.2 La laïcité 2.3 Le parlement des enfants 2.4 La semaine des sciences</p> <p>III. LES FORMATIONS</p> <p>3.1 La formation continuée T1 / T2 / T3 3.2 Le plan de formation REP+ 3.3 Les animations pédagogiques 3.4 Le plan français (constellations) 3.5 Le plan mathématiques (constellations) 3.6 Le plan de relance numérique 3.7 Le programme PHARe</p> <p>IV. LES CONSEILS ECOLES COLLEGES</p> <p>V. LE LIVRET de PARCOURS INCLUSIF</p> <p>VI. LA CONCERTATION</p>	

Les notes de service sont téléchargeables sur le site de la circonscription. Dans un souci de respect de l'environnement, vous pouvez imprimer uniquement la page d'emargement.

I. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1 Les notes d'informations

Elles sont à disposition sur le site de la circonscription :

- Note de rentrée
- Les rendez-vous de carrière
- Note de service REP+
- Le PIAL
- Les autorisations d'absence
- Le plan de formation
- La gestion du remplacement
- La personnalisation du parcours de l'élève

[Cliquer ici pour y accéder](#)

1.2 La réunion des directeurs

Le diaporama support de la réunion du 12 octobre est disponible sur le site de la circonscription :



- Le protocole de gestions des élèves à besoins particuliers
- La personnalisation du parcours de l'élève
- Le programme PHARe
- Le PPCR

[Cliquer ici pour y accéder](#)

1.3 Les rendez-vous de carrière

- Rappel : la date et l'heure du rendez-vous de carrière sont indiquées via une notification reçue sur la boîte courriel académique personnelle.

- Merci de répondre sur l'application SIAE (Iprof, les services) de votre prise de connaissance du RDV de carrière et de le confirmer.

Si toutefois, le rendez-vous fixé ne convient pas, je vous demande de me prévenir très rapidement par courriel : insp.chenove@ac-dijon.fr

- Pour le bon déroulement du rendez-vous de carrière, il est souhaitable de convenir d'un arrangement de service afin de libérer l'enseignant durant l'entretien.

1.4 Le règlement département type

Le règlement départemental type est actuellement en cours de mise à jour.

Dès sa publication, il conviendra de réviser les règlements intérieurs de vos écoles en fonction des modifications et ajouts du règlement départemental.

Des informations complémentaires vous parviendront prochainement.

1.5 La carte scolaire

La campagne de validation des effectifs pour l'année scolaire 2023 est ouverte depuis le 20 octobre. Merci de procéder à la validation avant le 10 novembre 2022. Il conviendra de vous rapprocher des municipalités pour les effectifs des nouveaux élèves entrants (TPS, PS pour la maternelle et CP en élémentaire).

Monsieur AUBE, Erun, se tient à votre disposition pour vous aider à réaliser cette démarche sur ONDE. Je souhaiterais être informée rapidement par courriel (insp.chenove@ac-dijon.fr) si vous constatez des prévisions en hausse ou en baisse significatives des effectifs par rapport à la situation actuelle de votre école.

1.6 Les sorties scolaires

Pour rappel : Cf. [note de rentrée + circulaire départementale \(E-prim21, vie de l'élève\)](#)

- Les sorties scolaires régulières et occasionnelles sans nuitées sont soumises à la validation du directeurs d'école. Le directeur viendra en appui aux enseignants pour réaliser ces démarches.
- Pour les sorties scolaires avec nuitées, le dossier complet doit parvenir :
 - au moins 6 semaines avant la date de départ dans le département,
 - au moins 10 semaines avant la date de départ hors département,

Tout dossier n'arrivant pas dans les délais sera systématiquement ajourné.

Merci de les faire parvenir en **version modifiable en fonction des secteurs de collège** :

Secteurs de collège	CPC	
Collège Herriot (Chenôve) Collège Marcel Aymé (Marsannay)	D. Parizot-D'Hooge	ce.cpc1-chenove@ac-dijon.fr
Collège Chapitre (Chenôve) Collège Roland Dorgelès (Longvic)	R. Joyeux	ce.cpc2-chenove@ac-dijon.fr

Selon les activités planifiées (activités à taux d'encadrement renforcés en EPS), il convient de vous rapprocher des conseillers pédagogiques, y compris pour les sorties scolaires à la journée :

- Activités « terrestres » (équitation, ski, roller, ...) auprès de Régis Joyeux
- Activités « nautiques » (natation, voile, ...) auprès de Dominique Parizot-D'Hooge

II. LES INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

2.1 La Lettre maternelle

La nouvelle lettre maternelles 21 & le P'tit Tic viennent d'être publiés :

- « Dormir pour apprendre », conférence de Stéphanie MAZZA, RESHAP Université de Lyon
+ Note d'information n°7 : éléments de réflexion sur la sieste à l'école maternelle
- Projet départemental interdisciplinaire ARTS & LANGAGE
- Faire Vivre la laïcité à l'école maternelle
- La quinzaine de l'école maternelle

[Cliquer ici pour y accéder](#)



2.2 La journée de la laïcité

L'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 est inscrit au programme des actions éducatives et donne lieu, chaque année, à des projets instructifs, ambitieux, originaux, qui font vivre la laïcité au sein des écoles et des établissements.

Dans le cadre du plan départemental "Laïcité-valeurs de la République", et afin de poursuivre les actions engagées l'année dernière, la communauté éducative est invitée à se mobiliser pour la journée du 9 décembre.

De nombreux exemples de productions d'élèves allant de l'école maternelle au lycée sont présentés sur Eduscol : [Cliquer ici pour y accéder](#)

En cas d'action spécifique, je vous remercie de contacter l'Erun ou les CPC de la circonscription en amont. Ils pourront vous rendre visite et rédiger un article pour le site de la circonscription. Sans leur présence, n'hésitez pas à valoriser le travail effectué en envoyant à l'équipe des photos et une description succincte de vos projets pour qu'ils soient mis en valeur sur le site.

2.3 Le parlement des enfants

Pour sa 26ème édition, le Parlement des enfants propose à deux classes de CM2 par circonscription législative d'élaborer leur proposition de loi portant sur la question de société suivante :

"Renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions" Les classes souhaitant participer à cette opération doivent adresser un dossier de candidature sous votre couvert de l'IEN, pour le **lundi 14 novembre 2022, dernier délai**, à madame la directrice académique par courriel à l'adresse suivante : elae21.educ1@ac-dijon.fr.

[Cliquer ici pour y accéder](#)

2.4 La semaine de la Science

La 31^e fête de la Science se déroulera du 10 au 27 novembre 2022.

Un courriel d'information a été transmis dans les écoles de 07/10/22.

Des ressources :

- <https://draeac.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/csti/>
- <https://www.fetedelascience.fr/>
- <https://www.fetedelascience.fr/la-bourgogne-franche-comte-fete-la-science>



III. LA FORMATION

3.1 La formation continuée T1/ T2 / T3

Afin d'accompagner et soutenir au mieux les enseignants débutants dans le métier, un plan de formation est mis en œuvre sur les trois premières années de titularisation. Pour cette année scolaire, les temps de formation des enseignants T1, T2 et T3 sont répartis de la manière suivante :

18h00	Animations pédagogiques (6h français, 6 h mathématiques, 6 heures « autres ») OU Formation en constellations (18h hors temps scolaire + 6 heures sur temps scolaire) OU Evaluation d'école
+ 18h00	Formation continuée : <ul style="list-style-type: none">▪ T1: 2 visites (CPC) + 1 jour de formation inscrite au plan de formation départementale (PDF, sur temps scolaire)▪ T2 : 1 ou 2 visites (CPD) + éventuellement 1 jour de formation▪ T3 : 1 visite (CPC) + temps de formation libres (fondamentaux / priorités nationales)

3.2 Le plan de formation REP+

Pour rappel, le plan de formation REP+ est articulé autour de plusieurs axes :

- Des temps de concertations (24h) : travail d'équipe autour des liaisons, concertation pour évaluer et faire évoluer le projet de réseau (fiches actions...), rencontre avec les parents, rencontres avec les partenaires.
- Des temps de formations : les domaines fondamentaux, les domaines d'enseignement transversaux, des ateliers.

L'organisation de la semaine du **14 au 18 novembre** vous est parvenue par courriel avant les vacances. Durant cette semaine, sont prévues pour chaque enseignant **3h de temps de formation et 3h de temps de concertation**.

3.3 Les animations pédagogiques

Elles s'adressent aux enseignants qui ne sont engagés ni dans les formations « constellations », ni dans les évaluations d'école.

- 12h d'animations pédagogiques CYCLE 1

Parcours 6h mathématiques	Conférence de Fabien EMPRIN - 3h + 3h en distanciel : ressources mises à disposition lors de la semaine des mathématiques	Jeux à règles	Mercredi 01 février 2023 9h-12h (lieu à définir)
Parcours 6h français	Conférence de Véronique BOIRON - 3h + 3h en distanciel (mise à disposition de ressources)	Culture littéraire	Mercredi 22 février 2023 9h-12h ou 14h-17h CANOPE DIJON

Merci de retenir ces deux dates sur vos agendas.

- 12h d'animations pédagogiques C2 et C3

Des informations vous seront communiquées très prochainement sur les parcours 6h « français » et 6h mathématiques.

- 6h d'animations pédagogiques « Autres » - Tous les cycles

Les heures seront effectuées :

- Soit en formations départementales (inscriptions GAÏA closes). **Après votre inscription, vous vous êtes engagés à être présents, merci de respecter cette règle dans la mesure du possible.**
- Soit en formations inhérentes au Plan de relance numériques (Marsannay – Longvic)
- Soit en formations OCCE
- Soit en formations CLEMI
- Soit en formations spécifiques dont les objets ont été remontés en circonscription (demandes closes) : des informations vous seront communiquées prochainement.

- Les réunions d'information syndicale (RIS)

Pour rappel, la note de service précise qu'il est recommandé de déduire les heures de RIS sur des temps en distanciel (3h en français et en 3h en maths pour tous les cycles) ou des formations dites « autres ».

Cependant, lorsque vous vous êtes inscrits aux temps présentiels des formations « autres » départementales, il est vivement souhaitable que vous soyez présents : des places vous ont été réservées au détriment de demandes d'autres enseignants.

3.4 Le plan français (constellations) suivi par Régis Joyeux

Cette année, il y a quatre constellations « français » (3 en cycle 2 et 1 en cycle 3) qui concernent 34 enseignants de la circonscription.

Chaque constellation (24h) est articulée suivant les mêmes modalités :

- définition par le groupe d'une problématique commune
- apports théoriques du CPC
- réflexion, partage, échanges pour préparer des séances en lien avec la problématique.
- observations croisées au cours de ces séances testées en classe.
- retour sur ces observations, analyses et ajustements pour de nouvelles séances.

Des espaces Tribu ont été créés pour chacune des constellations, pour faciliter les échanges de documents, les travaux de chaque constellation et permettre éventuellement une valorisation plus large.

3.5 Le plan mathématiques (constellations) suivi par Dominique Parizot-D'Hooge

Nous sommes dans la troisième année de fonctionnement de la nouvelle maquette de formation continuée. Les groupes de constellation de cette année ont été constitués avec les enseignants n'ayant jamais été en constellation, n'étant pas en évaluation d'école et complétés par un certain nombre de TR et décharges de direction ou temps partiels.

La modalité de formation indique que chaque enseignant bénéficiera de 2 années de formation en constellation tous les 6 ans. Dans le cas de la circonscription, chaque enseignant ne fera pas une formation constellation tous les 3 ans.

Les constellations « mathématiques » de la circonscription cette année sont au nombre de 4 (1 de cycle 3 et 3 de cycle 1) et regroupent 30 enseignants de la circonscription.

Le principe admis sur ce temps de 24h consacrées à la constellation est le suivant : avoir un espace de partage et d'échange pour expérimenter dans les classes. Il n'y a aucun esprit évaluatif ou nécessité de réussite.

Les travaux réalisés sont mis en commun dans un espace TRIBU et pourront, avec l'accord des auteurs, être partagés à l'ensemble de la circonscription par le biais de l'InfoCirco.

3.6 Le plan de relance numérique suivi par Romain Aubé

Les formations concernant le plan de relance numérique sont fixées en accord avec les écoles concernées (écoles de Longvic et de Marsannay équipées en Chromebook).

- Vous avez été destinataires d'un courriel pour recueillir vos souhaits en termes d'organisation et de contenu des temps de formation : ils consistent à répondre à vos questions et à vos attentes quant à l'utilisation du Chromebook en classe. N'hésitez pas à envoyer vos demandes en amont à M. Aubé afin que la formation dispensée soit la plus proche possible des questions que vous vous posez.
- Un mail a également été envoyé aux écoles dont les dates de formation sont fixées Si aucune date n'est encore arrêtée pour votre école, merci de contacter M. Aubé rapidement.

3.7 Le programme pHARe

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondé autour de 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire.
- Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Suivre l'impact de ces actions.
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Le déploiement de ce programme est prévu pour cette année scolaire 2022-2023. Il devrait être décliné de la manière suivante :

- Formation d'ambassadeurs (équipe de circonscription et une PsyEN)
- Formation des directeurs (journée de solidarité)
- Elaboration d'un protocole d'intervention en équipe d'école (journée de pré-rentrée)

IV. LES CONSEILS ECOLES COLLEGES, suivi par Régis Joyeux

Les enseignants des classes de CM2 et les directeurs d'écoles sont invités aux prochaines instances dans le cadre de la continuité école-collège :

Secteur collège du Chapitre - Chenôve	24 novembre 2022 à 17h15 à 19h15
Secteur du collège E. Herriot - Chenôve	<i>Date à venir</i>
Secteur de collège R. Dorgelès - Longvic	17 novembre 2022 de 17h15 à 19h15
Secteur de collège M. Aymé - Marsannay	12 décembre 2022 de 17h à 18h30*

*Une réunion 1^{er} degré sera organisée par l'IEN en amont de cette date (1h)

V. LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF (LPI)

→ Courrier de Madame la Directrice académique, 12/10/2022.

Le livret de parcours inclusif est une application qui propose des réponses pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves, et ceci, avant la mise en œuvre ou dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (i.e. en difficultés scolaires ou en situation de handicap), il s'agira de formaliser par une saisie en ligne les PPRE, PAP. En fonction du profil de l'élève, des

aménagements et des adaptations sont proposés. A long terme, il sera, sans doute, possible de saisir Gevasco et PPS.

Pour l'année 2022-2023, création des LPI uniquement pour les nouveaux élèves à besoins éducatifs particuliers qui auraient besoin d'un PPRE ou d'un PAP.

Les démarches pour le directeur d'école et les enseignants :

- Pour le 07 novembre : création des LPI pour les élèves de l'école par le directeur
- Lorsque cela sera possible, les directeurs ouvriront des « droits » aux enseignants pour qu'ils puissent accéder aux LPI de leurs élèves,
- Chaque enseignant remplira le LPI de ses élèves : modalités d'aménagements et d'adaptations, les PPRE et PAP.

Monsieur Aubé, Erun, se tient à votre disposition pour vous aider en cas de difficultés avec l'application.

Les membres du RASED seront formés à cette nouvelle application lors de la prochaine réunion du pôle ressources du 21 novembre 2022. Ils pourront être un appui pour vous soutenir dans cette nouvelle démarche.

Un accompagnement départemental au déploiement du LPI est prévu sous forme de réunions hybrides ou visio-conférences.

Accessibilité par ARENA : « autres » - école inclusive – livret parcours inclusif – Incluscol

Pour vous aider, les documentations et ressources sont accessibles sur le site Eduscol :

Guides

- [Dépliant de démarrage rapide](#)
- [Procédure pour une première connexion](#)
- [Guide utilisateur Directeur d'école](#)
- [Guide utilisateur Chef d'établissement](#)
- [Guide utilisateur Enseignant](#)

Fiches métiers

- [Création d'un livret - version bêta](#) (actualisé le 02/09/2022)
- [Création d'un Programme Personnalisé de Réussite Éducative \(PPRE\) - version bêta](#) (actualisé le 02/09/2022)
- [Création d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé \(PAP\) - version bêta](#)
- [Création d'un Guide d'Évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation - GEVA Sco 1^{re} demande - version bêta](#)
- [Création du document de mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation \(PPS\) - version bêta](#)

[Cliquer ici pour y accéder](#)

VI. CONCERTATION : notre école, faisons-là ensemble

→ *Courrier de Monsieur l'Adjoint à la Directrice académique reçu par mail le 26/10/22*

Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, tel est l'objectif de la démarche pour « faire notre école ensemble ».



« Notre école, faisons-là ensemble », c'est :

- Une **démarche volontaire** des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales compétentes ;
- Un **travail commun et local** destiné à permettre à chaque école ou établissement d'identifier des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves ;
- Une **démarche ouverte dans le temps** : si elle a vocation à commencer à partir du mois d'octobre 2022, la démarche pourra cependant être initiée par les équipes à tout moment.

Dès à présent, sous le pilotage du directeur d'école, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale.

Cette concertation peut se traduire par la réalisation ou l'adaptation d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'école, au plus près des besoins des élèves, dont l'ambition pourra être soutenue par la mobilisation d'un fonds d'innovation pédagogique (500 millions d'euros au niveau national).

Pour les écoles qui ont conduit l'évaluation d'école l'an dernier ou qui sont en évaluation d'école cette année, il semble intéressant de se saisir de cette opportunité. Le temps de concertation est en grande partie (voire en totalité) mené lors des évaluations des écoles. De ce fait, en fonction des rapports et des conclusions des évaluations d'écoles, « la concertation » est un levier pertinent pour répondre aux besoins qui ont émergé.

Si vous êtes intéressés pour conduire les concertations dès cette année, vous pouvez vous signaler à partir du lien qui suit afin que l'échelon académique puisse vous recontacter selon vos besoins.

- [Lien pour signaler la conduite d'une concertation](#)

Je vous remercie de m'informer aussi de votre souhait de conduire une concertation par retour de mail : insp.chatillon@ac-dijon.fr



Ressources :

- Un guide d'accompagnement [Cliquer ici pour y accéder](#)
- Un diaporama support de présentation : *joint en annexe à cette note*
- Une page éducol dédiée [Cliquer ici pour y accéder](#)

« Tous les enfants ont du génie, le tout est de le faire apparaître », Charlie Chaplin

Claire VAUTRAIN
L'Inspectrice de l'Éducation Nationale
Circonscription de Chenôve

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claire Vautrain', written over a faint horizontal line.